



Direction régionale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale Aquitaine

Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Plan d'action 2014

01

Réduire les inégalités
et prévenir les ruptures

02

Venir en aide et accompagner
vers l'insertion

03

Coordonner l'action sociale
et valoriser ses acteurs

7, bd Jacques Chaban Delmas - 33525 Bruges Cedex
Tél. : 05 56 69 38 00 - Fax : 05 56 50 02 30 - www.aquitaine.drjscs.gouv.fr

LE CONTEXTE

p 4

LES THÉMATIQUES EN RÉGION

p 10

Thème 1 : ÉDUCATION ET ACCÈS À LA VIE SOCIALE p 11

- M1 - Construire une école accueillante aux parents
- M2 - Permettre l'accès de tous à la culture et à la création artistique
- M3 - Renforcer l'autonomie alimentaire et les dynamiques solidaires de consommation citoyenne
- M4 - Favoriser l'accès aux sports et aux loisirs pour les familles vulnérables

Thème 2 : EMPLOI ET TRAVAIL p 14

- M1 - Ouvrir davantage l'accès à la formation pour les personnes peu qualifiées
- M2 - Faciliter la réinsertion professionnelle des personnes sous main de justice
- M3 - Améliorer la connaissance des leviers d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi mis en oeuvre par les CHRS
- M4 - Faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- M5 - Expérimenter le dispositif «garantie» jeunes
- M6 - Allonger la durée des contrats aidés

Thème 3 : GOUVERNANCE p 16

- M1 - Renforcer l'inter ministérialité des politiques de solidarité
- M2 - Logement, hébergement : donner un nouveau souffle aux SIAO
- M3 - Développer sur de larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques
- M4 - Refonder le travail social

Thème 4 : INCLUSION BANCAIRE ET SURENDETTEMENT p 16

- M1 - Mieux connaître les processus menant au surendettement des ménages
- M2 - Mettre en place des mécanismes de détection des difficultés financières
- M3 - Lutter contre l'accumulation des frais bancaires
- M4 - Mettre en place un registre national des crédits à la consommation
- M5 - Consolider le droit au compte
- M6 - Développer un réseau de «Points Conseils Budget»
- M7 - Améliorer la procédure de traitement de surendettement

Thème 5 : LOGEMENT ET HÉBERGEMENT p 18

- M1 - Produire du logement social et très social
- M2 - Réguler les excès dans le parc privé
- M3 - Réformer les modalités d'attribution des logements sociaux
- M4 - Développer les passerelles vers le logement
- M5 - Remédier à l'effectivité partielle du DALO
- M6 - Développer un programme de rénovation énergétique et de traitement des copropriétés dégradées
- M7 - Réaliser des diagnostics territoriaux dits « à 360 ° » du sans abris au mal logement

Thème 5 : SANTÉ	p 21
M1 - Favoriser l'accès aux soins des migrants vieillissants	
M2 - Renforcer les moyens des PASS	
M3 - Déployer les «points relais santé» dans les missions locales	
M4 - Faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité	

LES PRIORITES TERRITORIALES EN DEPARTEMENTS

Action 1 : Dordogne	p 24
Thème 1 - Les jeunes de 16 à 25 ans	
Action 2 : Gironde	p 24
Thème 1 - Favoriser le développement social local et l'accès aux droits et aux soins des grands précaires	
Action 3 : Landes	p 25
Thème 1 - La création d'un statut de centre parental	
Thème 2 - La prévention des expulsions locatives	
Thème 3 - L'insertion professionnelle et la sécurisation de l'emploi	
Thème 4 - Un meilleur accompagnement des jeunes sortants de l'ASE	
Actions 4 - Lot et Garonne	p 27
Thème 1 - La santé des jeunes	
Thème 2 - La garantie jeunes	
Thème 3 - La prévention des expulsions locatives	
Thème 4 - La prévention du surendettement	
Action 3 : Pyrénées Atlantiques	p 29
Thème 1 - L'accueil des enfants de bénéficiaires de minima sociaux et l'accompagnement de la parentalité	
Thème 2 - Améliorer l'aide alimentaire	
Thème 3 - Accès aux droits et domiciliation	

LES AXES TRANSVERSAUX

L'accès aux droits
La participation des usagers
La gouvernance territoriale

..... **p 32**

GLOSSAIRE

..... **P 36**



LE CONTEXTE

Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions

Engagement de campagne du Président de la République, annoncé par le Premier ministre dans son discours de politique générale le 3 juillet 2012, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été officiellement adopté le 21 janvier 2013, lors de la réunion du Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions (CILE).

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est le fruit d'un travail de concertation inédit avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux, les chercheurs et experts, ainsi que les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes. L'élaboration de ce plan a mobilisé plus de 20 ministères.

■ Cinq grands principes structurent la nouvelle approche du Gouvernement

Un principe d'objectivité : face à l'ampleur et à la diversité des situations de pauvreté, on ne peut plus continuer à considérer les pauvres et les précaires comme une minorité marginale, peu ou prou responsable de sa situation.

Le principe de non-stigmatisation : c'en est fini de la dénonciation de la paresse ou de la malhonnêteté des ménages modestes. Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité veulent s'en sortir, le sens des politiques sociales est de les y aider.

Le principe de participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration et au suivi des politiques publiques : comme l'a illustré la préparation de la conférence nationale, la parole des personnes directement concernées par les difficultés sociales enrichit les propositions politiques de leur expertise.

Le principe de «juste droit» : sans oublier la question de la fraude sociale, il est urgent de s'attaquer au phénomène de non-recours aux droits sociaux. Le Gouvernement entend, à travers la notion de «juste droit», s'assurer que l'ensemble des citoyens bénéficie de ce à quoi il a droit, ni plus, ni moins.

Le principe de décloisonnement des politiques sociales : la solidarité prend maintenant place dans chaque pan de l'action publique. La conception et la mise en œuvre interministérielles de ce plan en sont l'illustration. Ce principe va de pair, sur le terrain, avec un changement des pratiques, dans le sens d'une meilleure coordination des acteurs publics, associatifs et privés, autour de l'accompagnement des personnes.

■ Répondre à l'urgence et structurer la politique de solidarité du Gouvernement

Les mesures proposées dans le plan visent tout à la fois à répondre à l'urgence sociale du moment et à structurer la politique de solidarité du Gouvernement sur le long terme.

Pour chacune d'entre elles, un ministère chef de file a été identifié et des éléments de calendrier ont été précisés.

Ces 61 mesures ont été classées selon 3 axes transversaux de réforme :

- Réduire les inégalités et prévenir les ruptures.
- Venir en aide et accompagner vers l'insertion.
- Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

Ces 61 mesures se répartissent en 7 « paquets » thématiques :

- Accès aux droits et aux biens essentiels.
- Emploi et travail.
- Logement et hébergement.
- Santé.
- Familles et enfance.
- Inclusion bancaire et surendettement.
- Gouvernance des politiques de solidarité.

■ Les principales mesures adoptées

- L'engagement d'un rattrapage du niveau du RSA socle, de 10%, en sus de l'inflation, d'ici 2017, avec une première revalorisation de 2% en septembre 2013.
- Une hausse simultanée, en septembre 2013, du plafond de la CMU complémentaire, de façon à faire entrer 750 000 personnes de plus dans ce dispositif et celui qui l'accompagne, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS).
- L'instauration d'une « garantie jeunes » pour les 18-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, en situation d'isolement et de grande précarité. Ce contrat, qui ouvre droit à un accompagnement intensif, à des propositions adaptées de formation ou d'emploi, et à une allocation d'un montant équivalent au RSA, a été lancé en septembre 2013 sur 10 territoires, avant d'être généralisé.
- Une aide aux familles monoparentales ou nombreuses en situation de pauvreté, à travers une augmentation du montant de l'allocation de soutien familial (ASF) et une majoration du complément familial (CF). Cette mesure s'intègre aux objectifs de la mission confiée à Bertrand FRAGONARD, président du Haut conseil à la famille, pour une révision de l'architecture des prestations familiales.
- Un investissement massif dans l'hébergement et l'accès au logement, avec d'abord des mesures d'urgence : 9 000 places de plus –hébergement classique et accueil des demandeurs d'asile- pour en finir avec la gestion « au thermomètre » de l'hébergement d'urgence. Avec ensuite des mesures structurelles d'accès au logement, qui bénéficieront d'un effort budgétaire équivalent.
- L'allongement de la durée des contrats aidés, qui devra tendre vers une durée moyenne de 12 mois, pour donner plus de souplesse et, quand cela est nécessaire, plus de temps aux parcours d'insertion des personnes éloignées de l'emploi durable.
- Le lancement d'une réforme du RSA activité, qui souffre d'un taux de non recours record (68%), en articulation avec la Prime pour l'Emploi.
- Un renforcement de l'accès aux crèches pour les enfants de familles en situation de pauvreté ; sur chaque territoire, le nombre d'enfants en accueil collectif issus de ces familles devra refléter la composition de la population locale, avec un minimum de 10%.
- La création d'un registre national des crédits aux particuliers (dit « fichier positif ») pour participer à la lutte contre le surendettement, et d'un observatoire de l'inclusion bancaire, qui appréciera publiquement les pratiques des banques envers leurs clients en difficultés financières.

Selon les cas, ces mesures nécessitent un arbitrage ou une mise en œuvre nationale, des expérimentations locales ou un pilotage régional.

La mission pilotée par François CHEREQUE a été mobilisée tout au long de l'année 2013 pour l'évaluation et la territorialisation du plan.

Plus de 6000 acteurs locaux ont ainsi été rencontrés, en métropole et dans les territoires ultra-marins, par les inspecteurs en charge de faire connaître le plan, d'aider à son appropriation locale et d'en évaluer la montée en charge. Leur rapport de mission, daté du 24 janvier 2014 présente un bilan exhaustif des actions menées en 2013 et les principaux axes de travail pour 2014.

Le bilan 2013 et la feuille de route 2014 sont disponibles sur le site du Gouvernement :

<http://www.gouvernement.fr/presse/remise-du-rapport-sur-l-evaluation-de-la-premiere-annee-de-mise-en-oeuvre-du-plan-pluriannu-0>

■ Le plan en Aquitaine

En Aquitaine, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a fait l'objet d'une appropriation par l'ensemble des acteurs et les principaux axes de travail régionaux et départementaux ont été présentés lors de la journée régionale du 14 octobre 2013 en présence de 400 personnes et de Monsieur François CHEREQUE (Inspecteur général des affaires sociales) chargé par le Premier ministre du suivi, de l'évaluation et de la déclinaison territoriale du plan.

Dans la continuité de la dynamique de cette journée et des travaux départementaux, le comité de suivi régional du plan s'est réuni le 7 février 2014 afin d'aborder le plan d'action.

Il a regroupé les services de l'Etat en région et ceux en départements chargés de la cohésion sociale ainsi que les Conseils généraux.

L'économie générale de la déclinaison du plan en région a été confirmée, deux niveaux d'intervention étant à distinguer :

D'une part, **le niveau régional** qui est le niveau de pilotage stratégique pour la définition d'axes transversaux, le partage de bonnes pratiques, l'échange entre acteurs et l'animation des politiques de droit commun autour de priorités fortes. C'est l'échelon d'élaboration d'une stratégie globale entre les différents acteurs des politiques sociales qui par définition relèvent largement du ressort départemental.

Dans ce cadre, 3 priorités régionales transversales à l'ensemble des travaux en région ont été retenues, et se distinguent des thématiques territoriales arrêtées dans chaque département par les principaux acteurs institutionnels.

Les 3 priorités régionales sont :

- L'accès aux droits
- La gouvernance territoriale
- La participation des usagers

D'autre part, **le niveau départemental** qui correspond au niveau opérationnel de mise en œuvre du plan en cohérence avec le «chef-de-filât» reconnu aux départements en matière d'action sociale par la loi du 13 août 2004. C'est à ce niveau que sont traitées les problématiques concrètes et se nouent les relations essentielles à l'amélioration de la gouvernance entre les différents acteurs locaux.

Les priorités départementales arrêtées conjointement par les Préfets de départements et les Présidents de Conseils généraux, et qui avaient fait l'objet des ateliers thématiques du 14 octobre 2014 sont les suivantes :

Dordogne	<ul style="list-style-type: none">● Les jeunes de 16-25 ans
Gironde	<ul style="list-style-type: none">● Favoriser le développement social local● L'accès aux droits et aux soins des grands précaires
Landes	<ul style="list-style-type: none">● Créer un statut de centre parental● Prévenir les expulsions locatives● L'insertion professionnelle et la sécurisation de l'emploi● Mieux accompagner les jeunes sortants de l'ASE
Lot et Garonne	<ul style="list-style-type: none">● La santé des jeunes● La « garantie jeunes »● La prévention des expulsions locatives● La prévention du surendettement
Pyrénées Atlantiques	<ul style="list-style-type: none">● L'accueil des enfants des bénéficiaires des minimas sociaux et l'accompagnement de la parentalité● Améliorer l'aide alimentaire● L'accès aux droits et la domiciliation

Le présent document vise à préciser, les engagements prioritaires et mesures qui seront mises en œuvre en 2014 par l'ensemble des acteurs régionaux et départementaux en Aquitaine, sous le pilotage du Préfet de région (DRJSCS).

Le plan aquitain 2014 se décline en 3 parties :

- Thématiques en région
- Priorités territoriales en départements
- Axes transversaux

Une rencontre régionale en fin d'année permettra de faire le bilan des travaux menés et d'échanger sur les actions ou résultats probants qui mériteraient d'être généralisés à l'ensemble du territoire aquitain.



LES THÉMATIQUES EN REGION

Éducation et accès à la vie sociale

Emploi Et Travail

Gouvernance

Inclusion Bancaire et Surendettement

Logement et Hébergement

Santé

Pour chaque « paquet » thématique du plan, les directions et institutions régionales de l'Etat ont défini des priorités d'action pour l'année 2014. L'objectif n'est pas de reprendre intégralement chaque sous mesure des 7 « paquets » thématiques du plan, certaines d'entre elles relèvent de décisions politiques nationales, mais d'identifier au sein des politiques de droit commun les mesures qui feront l'objet d'une action particulière en 2014 en Aquitaine.

Les échelons départementaux pourront ainsi mobiliser les relais locaux déjà sensibilisés par le niveau régional.

Pour chaque mesure, un pilote est identifié, mais plusieurs acteurs institutionnels contribuent à sa mise en œuvre.

Ces priorités d'action régionales pour l'année 2014, par « paquet » thématique sont développées ci-après :

Thème 1 : ÉDUCATION ET ACCÈS À LA VIE SOCIALE

Mesure 1

Construire une école accueillante aux parents

Description de l'action

- Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration.

Objectifs

- Faciliter l'intégration sociale des familles étrangères et la scolarisation de leurs enfants.

Indicateurs

- Nombre d'établissements scolaires concernés
- Nombre de parents concernés et d'actions mises en place
- Nombre de parents concernés

Pilote

- DRJSCS

Mesure 2

Permettre l'accès de tous à la culture et à la création artistique

Description 1^{ère} action

- Mise en œuvre régionale des politiques interministérielles pour les personnes fragilisées et en situation de précarité.
- Renouvellement de la Convention régionale Culture/Justice et développement des formations pour les professionnels de la P.J.J.
- Renforcement des projets Culture/Santé hors Gironde et en milieu rural.
- Politique partenariale Culture /Personnes âgées et Culture /Handicap avec 3 Conseils généraux (Gironde, Landes et Dordogne) et l'ARS. Impulser des dynamiques similaires avec les Conseils généraux 47 et 64.
- Déclinaison en région des 8 conventions nationales Culture/association nationales de solidarité.

Objectifs

- Favoriser l'accès des personnes fragilisées ou en situation de précarité à la culture et à la création artistique.
- Créer du lien social et des leviers d'insertion dans la société par l'accès à des pratiques culturelles qui renforcent l'égalité des chances et l'accès à la citoyenneté.
- Changer le regard de la société sur les personnes en situation d'exclusion, de précarité ou de fragilité.

Indicateurs

- Nombre de personnes concernées (exclus sociaux, adultes ou jeunes mineurs placés sous main de justice, personnes âgées ou en situation de handicap précaires, population des quartiers sensibles, gens du voyage...) touchées par des actions culturelles.
- Nombre de projets innovants mis en place.
- Renouvellement des conventions régionales Culture/Justice, Culture/Santé et extension des partenariats avec les Conseil généraux et les associations de solidarité.

Pilote

- DRAC

Mesure 2

Permettre l'accès de tous à la culture et à la création artistique

Description 2^{ème} action

- Généraliser l'accès des jeunes à l'art et à la culture.
- Mise en œuvre régionale du « Grand projet d'éducation artistique et culturelle », axe prioritaire du ministère de la Culture et de la Communication.
- Mise en place du comité territorial de l'éducation artistique et culturelle sous l'autorité du Préfet de région et du Recteur d'académie.
- Poursuite du travail de contractualisation avec priorité sur les territoires les plus fragiles.
- Articulation temps scolaire/hors temps scolaire avec les collectivités (réforme des rythmes scolaires), les services de l'Etat (Rectorat, DRJSCS, DDCS/PP), notamment en lien avec la mise en place des PEDT.

Objectifs

- Impliquer les jeunes dans des parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité sur tous les temps de vie en priorité en zones rurales, zones urbaines sensibles, zones semi-urbaines déficitaires.
- Généralisation de ces parcours.

Indicateurs

- Nombre de jeunes impliqués dans les parcours d'éducation artistique et culturelle
- Nombre de CLEA mis en place

Pilote

- DRAC

Mesure 2

Permettre l'accès de tous à la culture et à la création artistique

Description 3^{ème} action

- Mobilisation des grandes institutions culturelles labellisées en Aquitaine :
Au delà des missions de création et de diffusion de ces institutions culturelles référentes, les missions d'élargissement des publics et de développement des actions de médiation vers des personnes socialement défavorisées, en situation d'exclusion ou de fragilité doivent être développées.
Dans le cadre des conventions d'objectifs signées entre ces institutions, l'État et les collectivités et des articles dédiés à ces questions, il s'agit d'inciter les structures culturelles à mobiliser leurs forces vives pour des projets intégrant davantage de mixité sociale et ouverts à des populations plus précaires, autres que les "publics captifs".
Les médiathèques et bibliothèques sont particulièrement concernées avec les réflexions sur l'extension des horaires d'ouverture et leur évolution vers des services publics numériques de proximité.
- Accompagner ces institutions vers davantage d'innovations et de partenariats en ce sens.

Objectifs

- Favoriser l'accès des personnes fragilisées ou en situation de précarité à la culture et à la création artistique dans des lieux culturels de référence.
- Créer du lien social et de la mixité sociale, par l'accès à des pratiques culturelles, facteurs d'insertion.
- Contribuer au sein des réseaux de lecture publique à développer davantage de projets de lutte contre l'illettrisme et contre la fracture numérique.

Indicateurs

- Nombre de personnes concernées (exclus sociaux, adultes ou jeunes mineurs placés sous main de justice, personnes âgées ou handicapées précaires, populations dont les jeunes des quartiers sensibles), spectateurs ou visiteurs, impliqués dans des projets d'actions culturelles portées par ces institutions.
- Nombre de projets innovants mis en place ou de partenariats entre des publics en situation de précarité ou de fragilité et ces institutions.

Pilote

- DRAC



Mesure 2

Permettre l'accès de tous à la culture et à la création artistique

Description 4^{ème} action

- Développer les activités artistiques (musique et sculpture) sur le temps de vacances scolaires pour les mineurs sous main de justice.

Objectifs

- Développer le prêt de livres pour les mineurs
- Sensibiliser à la création artistique

Indicateurs

- Nombre de jeunes allant à la bibliothèque du centre pénitentiaire
- Nombre d'ouvrages empruntés
- Nombre de jeunes présents dans les ateliers de création artistique.

Pilote

- DRPJJ Sud-Ouest

Mesure 3

Renforcer l'autonomie alimentaire et les dynamiques solidaires de consommation citoyenne

Description de l'action

- Structuration d'un «Lieu Ressources» par la mise en place d'un parcours local (territoire de la CUB) d'accès à la «production-consommation-cuisine» de légumes de type biologiques et la diffusion de pratiques économes et saines en direction des adhérents, du grand public et des personnes à faible ressources et bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Objectif

- Permettre l'accès à une offre alimentaire citoyenne et de qualité et à des pratiques de mieux être alimentaire.

Indicateurs

- Nombre de participants.
- Nombre de producteurs impliqués.
- Nombre de ville et CCAS contactés et mobilisés.

Pilote

- DRAAF

Mesure 4

Favoriser l'accès aux sports et aux loisirs pour les familles vulnérables

Description de l'action

- Lutter contre les inégalités d'accès à la pratique des activités physiques et sportives des publics cibles des territoires carencés.

Objectif

- Développer les offres et faciliter le mode d'accès aux pratiques des activités physiques et sportives (APS) pour les publics qui en sont les plus éloignés.

Indicateurs

- Taux de pratique dans les zones carencées, notamment ZUS et ZRR.
- Montant des crédits CNDS mobilisés.

Pilote

- DRJSCS



Mesure 1

Ouvrir davantage l'accès à la formation pour les personnes peu qualifiées

Description de l'action

- Mettre en œuvre des solutions d'accompagnement et rechercher des innovations dans le cadre des réseaux FOQUALE (Formation Qualification Emploi) pour favoriser et faciliter le retour en formation des jeunes « décrocheurs ».

Objectif

- Dans le cadre de l'objectif national, permettre au moins à 25 000 jeunes non qualifiés de revenir en formation et acquérir une qualification.

Indicateur

- Nombre de jeunes en solution de formation dans le cadre de l'activité des plateformes de suivi et d'appui aux « décrocheurs ».

Pilote

- Rectorat

Mesure 2

Faciliter la réinsertion professionnelle des personnes sous main de justice

Description de l'action

- Mise en place d'un nouveau dispositif de remobilisation par le sport à destination des jeunes en grandes difficultés d'insertion dont ceux sous main de justice.
- Parcours de 5 mois et demi visant à la remise à niveau scolaire en lien avec les compétences clés, l'obtention de qualifications (B2I, PSC1, diplôme d'éducateur BMX, BAFA...) et la définition d'un projet professionnel.

Objectif

- Permettre la remobilisation des jeunes par le biais du média sport pour une orientation professionnelle ou un accès à l'emploi durable.

Indicateurs

- Nombre de jeunes sous main de justice.
- Nombre de sorties positives.
- Nombre de qualifications obtenues.

Pilote

- DRPJ Sud-Ouest

Mesure 3

Améliorer la connaissance des leviers d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi mis en oeuvre par les CHRS

Description de l'action

- Réaliser une étude régionale sur les leviers d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes accompagnées mis en oeuvre en CHRS.

Objectif

- Favoriser un accompagnement optimal et efficient vers l'insertion professionnelle des personnes accueillies ou accompagnées en CHRS.

Indicateur

- Lancement de l'étude en 2014

Pilote

- DRJSCS



Mesure 4

Faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Description de l'action

● Dans le cadre de la réforme du pilotage de l'AAH par l'Etat, la problématique de l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap particulièrement plus exposées en période de crise économique fait l'objet d'un focus particulier depuis plusieurs années.

Objectif

● Améliorer l'employabilité des personnes en situation de handicap par un réinvestissement des services de l'Etat dans les CDAPH suite à la partition issue de la RGPP.

Indicateurs

- Nombre de personnes accompagnées auxquelles des mesures sont proposées.
- Nombre de sorties vers l'emploi.

Pilote

- DRJSCS

Mesure 5

Expérimenter le dispositif «garantie» jeunes

Description de l'action

- Fournir une allocation financière à des jeunes repérés par les missions locales ou d'autres partenaires (PJJ, CCAS, ...) pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les jeunes bénéficiaires de la «garantie» jeunes vers l'emploi en mettant en oeuvre des actions individuelles ou collectives en lien avec les partenaires de la zone (actions de remise à niveau, d'accès aux droits, de formations, d'immersion en entreprise...).

Objectifs

- Sécuriser financièrement le jeune accompagné.
- L'insérer durablement en emploi.

Indicateurs

- Nombre de jeunes suivis
- Nombre de jeunes ayant accédé à une action de toutes natures
- Nombre de jeunes ayant accédé à une qualification.
- Nombre de jeunes ayant accédé à l'emploi.

Pilote

- DIRECCTE

Mesure 4

Allonger la durée des contrats aidés

Description de l'action

● Allonger la durée des contrats aidés (CUI, CAE) afin de permettre la mise en oeuvre de parcours d'insertion professionnelle qualitatifs.

Objectif

● Sécuriser les parcours des personnes en insertion et prioritairement celles dont la situation sociale et professionnelle nécessite la mise en oeuvre d'un parcours d'insertion sur une longue durée.

Indicateur

- Durée moyenne des contrats initiaux (en mois).

Pilote

- DIRECCTE



Mesure 1

Renforcer l'inter ministérialité des politiques de solidarité

Description de l'action

- Développer les partenariats avec les MDPH en complément des réunions avec la DIRECCTE afin d'améliorer le taux de réformation par le TCI des décisions de refus d'attribution de l'AAH.

Objectif

- S'assurer du respect du «juste de droit» des personnes devant bénéficier de l'AAH sur l'ensemble du territoire régional.

Indicateurs

- Taux de réformation annuel par le TCI des décisions d'attribution ou de refus d'AAH.

Pilote

- DRJSCS

Mesure 2

Logement, hébergement : donner un nouveau souffle au SIAO

Description de l'action

- Renforcer le rôle de régulation des SIAO dans le cadre de leur intégration dans le dispositif législatif (Cf. loi ALUR).

Objectifs

- Améliorer l'accueil et l'orientation des usagers par les SIAO par la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et les SIAO.

Indicateurs

- Nombre de conventions signées

Pilote

- DRJSCS

Mesure 3

Développer sur de larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques

Description de l'action

- Mise en place en 2014 d'une formation/action à destination des professionnels en vue d'aborder la problématique de la participation des usagers et ses implications dans l'approche et la mise en oeuvre locale des politiques publiques.

Objectif

- Favoriser l'expression des personnes concernées dans l'élaboration et la mise en oeuvre territoriale des politiques publiques.

Indicateur

- Réalisation de la formation/action et ses suites.

Pilote

- DRJSCS

Mesure 4

Refonder le travail social

Description de l'action

- Préparation à la mise en place des EGTS au niveau régional par la tenue d'assises interrégionales.

Objectifs

- Organiser en inter régions les assises territoriales du travail social (EGTS) en Aquitaine.

Indicateur

- Organisation des EGTS

Pilote

- DRJSCS

Mesure 1

Mieux connaître les processus menant au surendettement des ménages

Description de l'action

- Lancement en Septembre 2013 d'une enquête auprès des familles surendettées sur les parcours menant au surendettement.

Objectif

- Mettre en place une étude qualitative et quantitative sous l'égide de la Banque de France.

Indicateur

- Résultats de l'étude nationale

Pilote

- Banque de France

Mesure 2

Mettre en place des mécanismes de détection des difficultés financières

Description de l'action

- Poursuivre la mise en place des actions de formation/Information sur la procédure de surendettement auprès des travailleurs sociaux.

Objectif

- Création d'un dispositif de prévention et d'accompagnement des personnes en difficultés financières (mise en place par les banques de mécanismes de détection et de traitement précoce des difficultés).

Indicateurs

- Nombre d'actions de formation/information réalisées.

Pilote

- Banque de France

Mesure 3

Lutter contre l'accumulation des frais bancaires

Description de l'action

- Mesures visant à réduire cette charge financière pour les personnes ayant des difficultés financières.

Objectifs

- Proposer la gamme de paiements alternatifs (GPA) par les banques.

Indicateurs

- (en cours)

Pilote

- Banque de France

Mesure 4

Mettre en place un registre national des crédits à la consommation

Description de l'action

- Le projet de loi « consommation » a prévu la création d'un registre national des crédits aux particuliers, dont la mise en application doit intervenir 3 ans après la promulgation de la loi soit en 2017.

Objectifs

- Disposer d'un système d'information permettant de prévenir les situations de surendettement.

Indicateurs

- Mise en place du registre national.

Pilote

- Banque de France

Mesure 5

Consolider le droit au compte

Description de l'action

● La loi de séparation et de régulation des activités bancaires comporte une disposition permettant à des tiers (CAF, CCAS, Conseils généraux) de saisir la Banque de France au nom et pour le compte de la personne concernée, facilitant pour celle-ci l'accès à ses droits.

Objectif

● S'assurer du respect du droit au compte.

Indicateurs

● (en cours)

Pilote

● Banque de France

Mesure 6

Développer un réseau de «Points Conseils Budget»

Description de l'action

● La Banque de France assure la formation/information des personnels des organismes et institutions en charge de l'accompagnement des familles surendettées.
 ● Elle met à disposition des professionnels et des familles un espace dédié de son site Internet consacré à l'accueil et à l'information des particuliers ainsi qu'une plateforme téléphonique nationale (0811.901.801).
 ● Enfin, les unités de la Banque de France et les bureaux d'accueil et d'information assurent un accueil physique des particuliers dans le cadre d'un horaire national harmonisé. Une convention a été signée avec le Rectorat afin de sensibiliser les lycéens, via des sessions dédiées, à l'éducation budgétaire.

Objectifs

● Permettre aux personnes de bénéficier de conseils, d'une orientation vers les structures compétentes et, le cas échéant, d'une médiation avec les créanciers.
 ● Etablir une cartographie des initiatives locales et proposer des recommandations opérationnelles.
 ● Promouvoir l'éducation budgétaire et l'apprentissage des outils bancaires.

Indicateurs

● (en cours)

Pilote

● Banque de France

Mesure 7

Améliorer la procédure de traitement de surendettement

Description de l'action

● Le projet de loi «consommation» a prévu plusieurs aménagements de la procédure de surendettement. Localement la Banque de France travaille en étroite coordination avec la CCAPEX et les bailleurs sociaux.

Objectifs

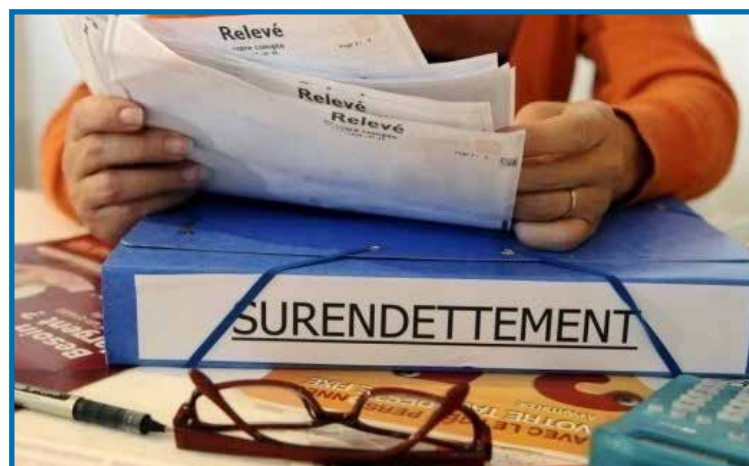
● Favoriser le maintien des personnes surendettées dans leur logement.
 ● Améliorer l'articulation entre la procédure de traitement du surendettement et les protocoles «cohésion sociale» visant à éviter les expulsions par les bailleurs sociaux.

Indicateurs

● (en cours)

Pilote

● Banque de France



Mesure 1

Produire du logement social et très social

Description de l'action

- Animer un comité régional de suivi du pacte Etat/USH qui, alimenté par les travaux de comités départementaux, a pour objectifs principaux d'établir un diagnostic partagé par les partenaires sur le suivi de la programmation et de la réhabilitation des logements sociaux, la clarification des situations qui sont un frein à l'atteinte des objectifs nationaux, une analyse partagée quant aux décisions de programmation de la production de logements locatifs sociaux et l'étude des autres thématiques du pacte qui peuvent favoriser l'atteinte des objectifs de production.

Objectifs

- Actualiser les études existantes pour disposer d'une vision partagée et territorialisée des besoins en logements et notamment des besoins en logements sociaux.
- Partager les principes de programmation annuelle ou pluriannuelle de logements locatifs sociaux.

Indicateurs

- Résultats de l'étude des besoins.
- Bilan d'activité du comité régional de suivi du pacte.

Pilote

- DREAL

Mesure 3

Réformer les modalités d'attribution des logements sociaux

Description de l'action

- Préparer la réforme des attributions de logements sociaux par un meilleur partage et une fiabilisation des données concernant la demande de logement locatif social.

Objectifs

- Donner plus de visibilité aux bailleurs sur les attendus en matière de renseignement de la demande.
- Accompagner l'établissement dans chaque département d'une charte des bonnes pratiques.

Indicateurs

- Taux de radiations pour attribution.
- Nombre de charte de bonnes pratiques signées ou engagées.

Pilote

- DREAL

Mesure 2

Réguler les excès dans le parc privé

Description de l'action

- Accompagner le fonctionnement des 3 observatoires locaux des loyers pour rendre effectives dès que possible les dispositions de la loi « ALUR » pour l'encadrement des loyers.

Objectifs

- Comprendre les conditions de production des données de référence.
- Aider à l'amélioration du taux de couverture.
- Accompagner les éventuelles réformes statutaires nécessaires à l'agrément des observatoires obligatoires.

Indicateurs

- Taux de couverture au regard du cahier des charges des observatoires.
- Opérationnalité des données fournies en retour par l'OLAP.

Pilote

- DREAL

Mesure 4

Développer les passerelles vers le logement

Description de l'action

- Optimiser les modalités d'accompagnement des ménages vers le logement autonome ou l'intermédiation locative en articulation avec les dispositifs financés par les collectivités locales.

Objectifs

- Décrire les conditions d'intervention de l'Etat et des collectivités locales dans le champ de l'accompagnement spécifique vers le logement.

Indicateurs

- Résultats de l'étude ad hoc.

Pilote

- DREAL

Mesure 5

Remédier à l'effectivité partielle du DALO

Description de l'action

- Garantir le respect des délais d'instruction et de relogement.

Objectifs

- Vérifier l'adéquation des outils de suivi au pilotage de l'activité notamment, dans le cadre de la modification du délai d'instruction pour la Gironde.

Indicateurs

- Taux de ménages relogés.
- Taux de rejets implicites.

Pilote

- DREAL

Mesure 6

Développer un programme de rénovation énergétique et de traitement des copropriétés dégradées

Description de l'action

- Améliorer les conditions de vie dans les copropriétés dégradées ou fragilisées par une action visant à la maîtrise des charges d'énergie.

Objectifs

- Etablir le diagnostic régional des copropriétés dégradées.
- Décliner les outils réglementaires pour certaines d'entre elles.

Indicateurs

- Finalisation du diagnostic.
- Nombre de copropriétés faisant l'objet d'une aide de l'ANAH.

Pilote

- DREAL

Mesure 7

Réaliser des diagnostics territoriaux dits « à 360° » du sans abrisisme au mal logement

Description de l'action

- Accompagner les DDCCS/PP dans la réalisation de diagnostics territoriaux dits « à 360° » du sans abrisisme au mal logement préalables à l'élaboration du nouveau plan départemental (PDALHPD) issu de la fusion des PDAHI et PDALPD telle que prévue par la loi ALUR.

Objectif

- Offrir une vision globale des problématiques locales d'hébergement tous publics confondus.

Indicateur

- Nombre de diagnostics territoriaux réalisés.
- Nombre de places d'hébergement d'urgence mobilisables en situation exceptionnelle.

Pilote

- DRJSCS



Thème 6 : SANTÉ

Mesure 1

Favoriser l'accès aux soins des migrants vieillissants

Description de l'action

- Mise en œuvre opérationnelle en Gironde d'une action visant à faciliter l'accès des migrants vieillissants aux dispositifs de soins de santé de droit commun en lien avec l'ARS.

Objectif

- Favoriser l'accès aux soins de santé de migrants vieillissants.

Indicateur

- Nombre de réunions partenariales.

Pilote

- DRJSCS



Thème 6 : SANTÉ

Mesure 2

Renforcer les moyens des PASS

Description de l'action

- Renforcer la pluridisciplinarité des PASS (médecins, IDE, psychologue, dentistes...).
- Développer les équipes mobiles PASS sur les territoires de santé.

Objectifs

- Organiser la prise en charge médicale (somatique et psychologique), paramédicale et dentaire.
- Assurer des consultations (équipes mobiles) dans les structures d'accueil des populations en situation de précarité ou des points santé.

Indicateurs

- Nombre de PASS disposant d'une équipe pluridisciplinaire, d'une équipe mobile.
- File active.
- Nombre de consultations sociales et médicales.
- Existence d'un comité de pilotage.

Pilote

- ARS



Mesure 3

Déployer les «Points Relais Santé» dans les missions locales

Description de l'action

- Déploiement de «Points Relais Santé» dans les missions locales de la région.

Objectifs

- Améliorer l'accès aux droits des jeunes en insertion.
- Améliorer l'accès à la santé des jeunes (actions de prévention, orientation, écoute, accompagnement).

Indicateurs

- File active des « Points Relais Santé ».
- Nombre d'entretiens.
- Nombre de bilans de santé.

Pilote

- ARS

Mesure 4

Faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité

Par l'augmentation des denrées disponibles pour les structures d'aide alimentaire, par l'accompagnement des acteurs et des bénéficiaires de l'aide alimentaire, en promouvant le modèle alimentaire français facteur essentiel de lien social, en luttant contre le gaspillage alimentaire.

Description 1^{ère} action

- Un approvisionnement en circuits courts permet de procurer, de manière régulière, des produits frais, de qualité et économiquement accessibles aux personnes en situation de précarité. Cette action permet de pallier l'absence de fruits, de légumes et protéines (œufs) dans les épiceries solidaires.

Les produits frais sont complémentaires des autres types de produits alimentaires (conserves, féculents, produits laitiers) provenant de dons des entreprises (supermarchés, entreprises), des Banques alimentaires et du Programme Européen d'Aide aux Plus Démunis.

Objectifs

- Rendre accessibles des produits frais et locaux aux personnes en situation de précarité, bénéficiaires des épiceries solidaires.
- Promouvoir des habitudes alimentaires favorables à la santé par des actions participatives mettant en avant les compétences des personnes.
- Former les bénévoles et salariés des épiceries solidaires à la transmission des notions d'équilibres alimentaires.
- Renforcer le lien social entre consommateur et producteur.
- Renforcer la pérennité économique des petites exploitations agricoles et la capacité de résilience des agriculteurs.
- Prévenir le gaspillage alimentaire, en déterminant au plus près les besoins des bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour ajuster la production avant la mise en culture.

Indicateurs

- Etudes qualitatives et quantitatives spécifiques permettant de mesurer l'impact de l'action et des interventions qui en découlent.

Pilote

- DRAAF



Mesure 4

Faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité

Description 2^{ème} action

- Mise en place d'une logique de circuits courts pour les bénéficiaires des épiceries sociales et solidaires (ESS) en région Aquitaine.

La plateforme interrégionale « Revivre Pays d'Oc » a pour mission de collecter des produits alimentaires et d'hygiène de qualité auprès d'industriels et de producteurs régionaux, de redistribuer à des associations d'aide alimentaire, de développer des circuits courts sur le grand Sud-ouest et soutenir l'économie régionale, d'intégrer la dimension « Qualité Sécurité Environnement » dans l'organisation de l'aide alimentaire.

Lutter contre le gaspillage alimentaire et développer la diversification des denrées proposées par les épiceries sociales à travers les actions mises en place par la plateforme « Revivre Pays d'Oc ».

Objectif

- Développer une alimentation de qualité et diversifiée pour les bénéficiaires des épiceries sociales et solidaires de la région.

Indicateurs

- Lutter contre le gaspillage alimentaire : nombre de tonnage de denrées récoltées et acheminées en région, nombre de partenariats, achat d'un camion frigorifique.
- Développer la diversification des denrées proposées par les ESS : nombre d'ESS impliquées dans le projet, augmentation effective du nombre de catégories de produits frais et surgelés dans les ESS participantes au projet, qualité des échanges entre partenaires, nature des échanges.

Pilote

- DRAAF

Mesure 4

Faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité

Description 3^{ème} action

- Pour le compte du réseau « Habitats Jeunes » (ex FJT) les 5 associations bordelaises UNHAJ initient une action expérimentale permettant aux 1000 jeunes travailleurs hébergés chaque année de s'alimenter en produits locaux et de qualité.

Trois axes d'intervention :

- Proposer : achats de produits locaux labellisés bio via AMAP.
- Partager : ateliers et repas collectifs hebdomadaires, visites de fermes, création de cahiers d'expériences et d'un blog.
- Pour provoquer des changements de comportements : initiation aux achats sur les marchés, création et animation de potagers (autoproduction).

- Création d'un pôle mutualisé pour mener et pérenniser l'action.

Objectifs

- Augmenter la consommation de produits locaux de qualité chez les jeunes.
- Faire évoluer les pratiques d'achats des jeunes en vente directe notamment sur les marchés.
- Contribuer au développement d'une agriculture de qualité.
- Faire de jeunes des ambassadeurs de produits locaux et bio.
- Créer un pôle mutualisé permettant de consolider l'action et d'envisager les possibilités de la transférer sur d'autres sites UNHAJ.

Indicateurs

- Signature de contrats AMAP.
- Fréquence des visites sur les marchés et fermes, fréquence des ateliers et repas à partir d'achat AMAP et marchés.
- Création et entretien des potagers, tenue du cahier d'expériences et du blog.
- Réalisation d'expositions.
- Implication d'au moins 500 jeunes.

Pilote

- DRAAF





PRIORITES TERRITORIALES EN DEPARTEMENT

Les jeunes de 16 à 25 ans

Le pilotage du plan est assuré par un binôme Etat/Conseil général dans le cadre d'un comité de pilotage départemental réunissant les personnes et institutions considérées comme référents dans leurs domaines des problématiques propres à la thématique des jeunes de 16 à 25 ans.

La participation des usagers est recherchée notamment à travers le recueil de la parole des jeunes dans une vidéo contenant leurs témoignages relatifs à la thématique.

Description 1^{ère} action

- Parmi l'ensemble des mesures du plan pauvreté, un groupe de travail piloté par la DDCSPP et comportant les services de l'Etat, le Conseil général, la CAF... a identifié 25 mesures prioritaires pour lesquelles des actions pouvaient être mises en place ou consolidées avec des indicateurs de suivi.

Objectifs

- Faire vivre le plan pauvreté dans toutes ses composantes dans le département de la Dordogne.
- Initier une approche pluridisciplinaire au travers de plusieurs thématiques.

Indicateurs

- **Accès aux droits :**
 - Nombre de personnes accédant aux dispositifs mis en place par les différents partenaires
 - Nombre de personnes accédant aux projets pilotes d'aide alimentaire
- **Emploi et travail :**
 - Nombre de personnes issues de publics cibles (en situation de handicap...) formées ou mises en situation dans des dispositifs d'insertion économique.
- **Logement :**
 - Nombre de situations (%) ayant abouti à un rétablissement suite au passage en CCAPEX
 - Nombre de bénéficiaires de l'hébergement d'urgence dans le cadre du fonctionnement renforcé du SIAO (SIAO Insertion...)
- **Famille et enfance :**
 - Nombre de personnes (en particulier les jeunes) ayant pu bénéficier des différents dispositifs mis en place pour accompagner les jeunes à la mobilité, assurer l'accueil en structures des enfants de moins de trois ans issus de familles modestes...

Les jeunes de 16 à 25 ans

Description 1^{ère} action

- Faire de la «garantie» jeunes le socle d'une nouvelle gouvernance au sein d'une politique globale de jeunesse. La nécessité d'une approche globale et pluridisciplinaire des situations apparaît sans surprise lors des travaux comme la première nécessité : prise en compte de l'accompagnement dans le logement pour débloquer les freins à la formation et à l'insertion professionnelle, assurer la continuité des prises en charge (éviter les ruptures) pour les publics jeunes les plus en difficultés (jeunes en situation de pauvreté et de précarité, sorties d'ASE, sortant de prisons).

Objectifs

- Mise en place du dispositif «garantie» jeunes en liaisons avec les missions locales en prenant le soin que l'ensemble des acteurs «jeunesse», et «hébergement» puisse participer aux réunions locales de lancement et ensuite être acteur du repérage et du suivi.
- Déclinaison du dispositif «garantie» jeunes pour les jeunes les plus exclus, hébergés en CHRS.
- Mise en place de la «garantie» jeunes en octobre 2014.

Indicateurs

- Nombre de jeunes concernés en année pleine.
- Nombre de réunions et d'acteurs dans le cadre de la mise en place par les missions locales d'une approche globale et pluridisciplinaire



GIRONDE

Favoriser le développement social local et l'accès aux droits et aux soins des grands précaires

La Gironde a choisi comme thématiques particulières de «favoriser le développement social local» et «l'accès aux droits et aux soins des grands précaires».

Dans ce cadre, un focus particulier sera réalisé en 2014 afin de «renforcer la coopération institutionnelle et opérationnelle des secteurs social, sanitaire et médico-social pour garantir l'accès effectif aux droits et aux soins des grands précaires ».

Au titre de la gouvernance du plan en Gironde, le choix a été fait d'un travail en binôme Etat/Conseil général chargé de piloter localement le plan. L'organisation locale s'appuie sur un comité de pilotage départemental associant dans le cadre d'un large partenariat l'ensemble des acteurs.

Description de l'action

- Identifier les besoins des publics en termes d'accompagnement social vers et dans le logement ainsi que dans le domaine de l'accompagnement médico-social. En mesurer les effets.
- Identifier l'offre existante, vérifier son adéquation avec les besoins et définir le cas échéant les évolutions à envisager.
- Identifier les points d'amélioration de la coordination des acteurs intervenant dans ces champs.

Objectifs

- Permettre l'évaluation globale (sociale, sanitaire et médico-sociale) de la situation des grands précaires hébergés dans les dispositifs d'urgence ou les autres dispositifs d'hébergement et de logement adapté.
- Favoriser l'accès aux droits et à la reconnaissance de la situation de handicap des personnes accompagnées.
- Développer des réponses appropriées, de droit commun ou spécifique, pour leur prise en charge.

Indicateurs

- A déterminer lors des ateliers de travail à venir dans le département.

Remarque

- Cette action s'inscrit également dans la démarche de diagnostic territorial dit « à 360° » (du sans abris au mal logement) en tant que thématique prioritaire d'approfondissement dans le cadre d'ateliers spécifiques.



Thématique 1**Créer un statut de centre parental****Description de l'action**

● Le Centre Départemental de l'Enfance du Conseil général des Landes (établissement social et médico-social) a lancé la création d'un Centre Familial (financé par le Conseil général et le fonds national de protection de l'enfance) appelé auparavant « Centre maternel », ce nouveau service d'accueil « parents/enfants » a été développé en 2012 portant à 5 la capacité de prise en charge de familles accompagnées de très jeunes enfants.

Ce Centre Familial va au-delà des mères seules avec enfants et propose un accueil aux deux parents avec une continuité dans le soutien et l'accompagnement à la parentalité.

Cet accompagnement à la parentalité se veut avant tout préventif, dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le Centre Familial est composé d'un service d'accueil « mère-enfants » et d'un service d'accueil « parents-enfants et père-enfants ».

Cependant, le centre repose sur une expérimentation nécessitant un statut juridique adapté notamment, dans le Code de l'action sociale et des familles qui limite aujourd'hui ce type d'accueil aux centres maternels qui n'accueillent par définition que des mères. (Cf. projet de loi sur la famille reporté en 2015)

Objectifs

- Intensifier les accompagnements en direction des jeunes parents .
- Protéger la mère et les enfants de violences conjugales ou intra-familiales (centre maternel).
- Favoriser l'accueil et la prise en charge de l'enfant né ou à naître par sa famille en situation de vulnérabilité sociale et/ou psychique.
- Soutenir la parentalité afin de permettre une sécurisation de la cellule familiale, assurant ainsi la protection du ou des enfants.
- Accompagner les parents dans leurs places et rôles respectifs, afin de favoriser l'exercice des fonctions parentales.
- Préserver les liens de chacun des parents avec leur(s) enfant(s) et réciproquement, et offrir à l'enfant la possibilité de créer un lien de qualité avec chacun de ses parents.
- Evaluer et déterminer les soutiens nécessaires contribuant au bon développement de l'enfant.
- Informer, soutenir et accompagner les familles autour de projets de soins, d'insertion sociale et professionnelle, et ce, en étroite collaboration avec les partenaires du secteur.

Indicateurs

- Taux d'occupation du Centre Familial et, notamment du service d'accueil « parents/enfants ».

Thématique 2**Développer la prévention des expulsions locatives****Description de l'action**

● Mobiliser l'ensemble des acteurs et les moyens d'actions déjà engagés (MOUS MPE) le plus en amont possible, surtout vers les usagers et les personnes les plus fragiles.

● Développer une communication auprès des publics concernés afin de sensibiliser aux risques liés aux situations d'impayés (à partir du repérage des situations, en fonction des zones géographiques où les saisines sont les plus élevées).

● Mettre l'action sur l'AVDL et le rôle des travailleurs sociaux.

● Renforcer le rôle de la CCAPEX mise en place depuis 2011 dans les Landes.

● Renforcer le travail de prévention, le travail social mené en matière de surendettement en direction des plus précaires.

Objectifs

● Réunir les compétences respectives des acteurs concernés et mobiliser l'ensemble des moyens d'actions visant à mettre en œuvre cette prévention des expulsions locatives.

● Développer une communication auprès des publics en fonction des zones géographiques où les saisines sont les plus élevées et développer la prévention des impayés de loyer.

● Favoriser la prise en charge des situations le plus en amont possible.

● Utiliser au mieux toutes les dispositions et délais prévus par la réglementation pour rechercher toute solution satisfaisante et adaptée à chaque situation, dans le souci de respecter les droits et obligations des propriétaires et des locataires.

● Privilégier le maintien dans les lieux, et tenter une médiation entre les parties afin de faciliter l'émergence de solutions et ainsi viser la réduction du nombre d'expulsions effectives.

● Réduire le nombre de procédures contentieuses et judiciaires.

Indicateurs

Concernant le suivi, les indicateurs seront à déterminer au regard des cadrages attendus dans la loi ALUR pour ce qui relève des CCAPEX.

● Les données participant à l'analyse des publics, tant qualitative que quantitative, seront recueillies, en visant une fonction d'observation régulière du phénomène et l'amélioration du dispositif en place.

● Suivi des procédures enclenchées (commandement de payer, etc.) et de la participation des intervenants.

● Rapport annuel sur la problématique des expulsions, selon la trame définie par la CCAPEX.

Thématique 3**Faciliter l'accès à l'emploi ou la création d'activités en aménageant les parcours, jusqu'à la stabilisation dans un emploi durable****Description de l'action**

- Conduite d'un état des lieux partagé visant à préciser les difficultés rencontrées, réunir les compétences des acteurs concernés et mobiliser l'ensemble des moyens d'accompagnement.
- Mise en place d'un plan d'actions ciblé visant à optimiser l'accès à l'emploi des publics fragilisés (contrats aidés, action mobilité).

Objectifs

- L'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.
- Prendre en considération plus fortement certains publics et certaines thématiques.
- Soutenir la création d'entreprises par les jeunes.
- Information des jeunes et création d'un centre ressources des initiatives.
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux (Conseil général, DDCSPP, CAF, MSA, associations, Pôle emploi, missions locales...).
- Développer les contrats aidés (contrat unique d'insertion, emplois d'avenir, contrats de générations...).
- Développer l'accompagnement personnalisé de retours vers l'emploi et l'insertion professionnelle avec les partenaires Pôle emploi, missions locales, Cap emploi.
- Actionner les leviers disponibles pour résoudre les problèmes de mobilité.
- Optimiser les moyens d'accompagnement et les développer (contrats aidés, IAE, APRE, aides du Conseil général, prestations Pôle emploi, outils d'accompagnement des missions locales et de Cap emploi...).
- Dans le cadre de la mise en place de la CAOM 2014 avec le Conseil général, à savoir le souhait que les contrats initiatives emploi (CIE) soient désormais ouverts aux bénéficiaires du RSA et l'objectif de 300 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour les bénéficiaires du RSA en 2014.

Indicateurs

- Allongement effectif de la durée des contrats aidés.
- Nombre de contrats conclus.

Thématique 4**Améliorer l'accompagnement des jeunes sortants de l'ASE****Description de l'action**

- Aujourd'hui, plusieurs établissements pratiquent un accompagnement renforcé et spécifique des jeunes en recherche d'insertion et les partenaires comme les missions locales sont sollicités. Cependant, le travail mené avec l'ADEPAPE est particulièrement important car il permet de suivre au-delà de l'âge limite de 21 ans, des jeunes très vulnérables, sans famille dans leur parcours d'études et leur première installation dans la vie professionnelle.. Il existe 2 services d'insertion des jeunes majeurs accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance : d'une part, le pôle insertion de la MECS « Castillon » qui regroupe deux services d'accompagnement et de mise en autonomie progressive (AMAP) pour les 16-18 ans et un service « jeunes majeurs » qui offre un accueil et un accompagnement social individualisé à des jeunes de 18-21 ans par le biais d'un contrat « jeunes majeurs » cosigné avec l'ASE ; et d'autre part, le service d'accès à l'autonomie pour les adolescents et/ou jeunes majeurs de 16-21 ans du Foyer de l'enfance du Centre départemental de l'enfance. Convention avec l'association d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance du département des Landes. Le Conseil général apporte son soutien à l'ADEPAPE qui accompagne les jeunes issus de la protection de l'enfance poursuivant des études après 21 ans (accompagnement financier et soutien moral).

Objectifs

- Trouver des suites de prise en charge au-delà de ce que prévoit le CASF et de sa limite d'âge afin de limiter les cas de désinsertion dans les CHRS.
- Prendre en charge les jeunes majeurs de 18 à 21 ans dans le cadre de « contrats jeunes majeurs »

Indicateur

- Rapports d'activité de l'ASE, du Foyer de l'Enfance, de la MECS « Castillon » et de l'ADEPAPE.

Thématique 1

La santé des jeunes

Description de l'action

Mettre en œuvre les objectifs du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) et du Schéma régional de prévention (SRP) arrêtés par l'Agence régionale de santé, à travers les différents appels à projets lancés pour mener des actions de prévention et de promotion de la santé et d'accès aux soins par les acteurs (ARS, services de l'Etat, MILDT, Conseil régional...).

Il s'agit également de suivre l'activité des permanences d'accès aux soins de santé (PASS), de la maison des adolescents d'Agen, des centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Cette action ciblée sur la santé des jeunes se traduira aussi dans le cadre des contrats locaux de santé conclus par l'ARS avec les collectivités territoriales.

Objectifs

- Agir pour les jeunes les plus éloignés du système de santé avec les acteurs locaux, leur proposer un bilan de santé et veiller au passage de relais pour les amener vers les soins.
- Pérenniser les points relais santé existants.
- Renforcer les actions auprès des étudiants en situation de précarité.
- Soutenir le projet de la maison des adolescents.
- Améliorer la coordination entre les acteurs internes des établissements et structures accueillant des adolescents et les acteurs externes.
- Favoriser les synergies par des rencontres d'acteurs de terrain.
- Optimiser le suivi des actions grâce à un outil informatique.

Indicateurs

- Nombre de projets d'actions déposés, retenus et financés.
- Cohérence des actions menées sur le territoire.
- Prise en compte des indicateurs de précarité sur le territoire.

Thématique 2

La «garantie» jeunes

Description de l'action

La situation des jeunes, isolés et sans ressources, non couverts par le RSA est particulièrement préoccupante, notamment dans le bassin de vie Marmandais.

L'expérimentation « garantie » jeunes cible les jeunes de 18-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation et subissent une grande précarité.

Ces jeunes bénéficient d'un contrat d'un an conclu avec la mission locale dans le cadre d'un accompagnement intensif via un tutorat (stages, immersion en entreprises, accès aux droits...) en contrepartie d'un soutien de 493€ par mois.

Objectifs

- Amener les jeunes en grande précarité vers l'insertion socio-professionnelle à l'appui du dispositif « garantie » jeunes et plus particulièrement son contrat d'engagements réciproques, annuel et renouvelable, conclu entre le jeune et la mission locale.

Indicateurs

- Nombre de jeunes bénéficiant d'un accompagnement.
- Nombre de jeunes accédants à une formation.
- Nombre de jeunes accédants à un emploi.



Thématique 3

La prévention des expulsions locatives

Description de l'action

Prévenir les expulsions locatives en missionnant un opérateur chargé de mettre en œuvre une mesure AVDL qui intervient au domicile du bénéficiaire, qui propose après évaluation sociale : une aide au maintien dans le logement, une orientation vers un relogement ou, le cas échéant un hébergement d'insertion.

Objectifs

- Prévenir les expulsions locatives des ménages ayant reçu un commandement de quitter les lieux, qui ont refusé ou n'ont pas donné suite aux différentes propositions d'intervention des services sociaux.

Indicateurs

- Nombre de ménages accompagnés.
- Nombre de CFP demandés.

Thématique 4

La prévention du surendettement

Description de l'action

Afin de prévenir les situations de surendettement, il est envisagé de développer la qualification des professionnels du département (assistants sociaux, CESF du Conseil général, agents des CCAS, personnels de Justice, intervenant associatifs, agents d'établissements de crédits) au diagnostic des situations de surendettement et à la maîtrise des procédures de traitement du surendettement.

Objectifs

- Prévenir le surendettement et mieux accompagner les personnes surendettées.
- Prévenir les récidives de surendettement en veillant à la bonne mise en œuvre des procédures de redressement personnel.
- Lutter contre l'exclusion bancaire en assurant le droit au compte.

Indicateurs

- Nombre de travailleurs sociaux participant aux réunions de formation.
- Nombre d'agents des CCAS participant aux réunions de formation.
- Nombre d'intervenants associatifs participant aux réunions de formation.
- Nombre de personnels de Justice participant aux réunions de formation.
- Nombre de personnels des établissements de crédits participant aux réunions de formation.



Thématique 1

L'accueil des enfants de bénéficiaires de minima sociaux et accompagnement de la parentalité

Description de l'action

La Commission départementale de l'accueil du jeune enfant (CDAJE) a démarré depuis 3 ans un travail de recensement des établissements respectant cette disposition réglementaire. Cela a donné lieu à un rappel de cette obligation réglementaire par les CAF et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques auprès des opérateurs en attendant des engagements de ces derniers. A ce jour, les actions visant à favoriser l'accès des bénéficiaires de minima sociaux aux crèches vont s'inscrire dans un cadre rénové.

Objectifs

- Améliorer le respect de l'obligation d'accueil des enfants de bénéficiaires de minimas sociaux par les opérateurs et l'accompagnement de la parentalité.

Cet objectif sera intégré aux travaux de la future Commission départementale des services aux familles (CDSF) qui regroupera dans une instance unique le CDAJE et le CDAP (comité départemental d'accompagnement à la parentalité).

Cette nouvelle instance doit se réorganiser autour d'objectifs communs et transversaux aux deux précédentes instances et se recentrer sur les actions déjà engagées.

Indicateurs

- Les indicateurs seront déterminés en fonction de cette nouvelle organisation départementale.

Thématique 3

Accès aux droits et domiciliation

Description de l'action

- Permettre à toute personne en situation de précarité d'obtenir une domiciliation pour l'accès à ses droits.
- Etablir un état des lieux départemental, base du prochain schéma à partir du questionnaire national adressé le 12 février 2014.

Objectifs

- Améliorer la connaissance des dispositifs de domiciliation.
- Mesurer l'efficacité de ces dispositifs.
- Rédiger un schéma de la domiciliation.

Indicateur

- Réalisation de l'état des lieux préalable au schéma.

Connaître, coordonner et améliorer les différents dispositifs de l'aide alimentaire dans le département

Thématique 2

Description de l'action

L'aide alimentaire présente un enjeu crucial pour les publics les plus vulnérables.

Plusieurs prestataires sont impliqués dans sa gestion quotidienne : les banques alimentaires, les Resto du Cœur, le Secours Populaire, les associations notamment.

Il existe également dans le département des épiceries sociales et des groupements alimentaires familiaux.

Or, il n'existe pas de moyens d'observation partagés avec l'ensemble des réseaux de la population qui sollicite l'aide alimentaire. L'ensemble des réseaux se rencontre peu et ne partage pas les enjeux de l'aide alimentaire.

Objectifs

- Développer la connaissance des dispositifs par une observation de l'aide alimentaire portant sur les publics bénéficiaires, les besoins et les territoires.
- Mettre en place une coordination départementale de l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire.
- Apporter une contribution et un appui aux organismes spécialisés dans l'aide alimentaire pour répondre aux besoins du plus grand nombre et couvrir la totalité du territoire départemental.
- Développer, à travers l'aide alimentaire, l'aide au retour à l'autonomie, au bien-être social, physique et psychologique.
- Réalisation d'une étude départementale sur l'aide alimentaire visant à améliorer l'évaluation qualitative de l'offre.

Indicateurs

- Elaboration d'une charte départementale de l'aide alimentaire.
- Extension de ces projets à l'ensemble du territoire départemental.



AXES TRANSVERSAUX

L'accès aux droits.

La participation des usagers.

La gouvernance territoriale.

Trois thématiques prioritaires ont été retenues par le Préfet de région et feront l'objet de travaux et d'un suivi spécifique sur la durée du plan.

Il s'agit de :

- L'accès aux droits.
- La participation des usagers.
- La gouvernance territoriale.

Ces trois thématiques transversales doivent jouer un rôle de guide dans les territoires afin qu'elles s'inscrivent en filigrane de l'ensemble de leur travaux pour en garantir le respect et l'effectivité.

■ L'accès aux droits

A l'instar des 2 autres thématiques prioritaires régionales, celle de l'accès aux droits fera l'objet d'un suivi particulier notamment des expérimentations ou évolutions de pratiques qui pourraient se faire jour.

Ce travail de parangonnage pourra, le cas échéant, être diffusé régionalement et inspirer l'ensemble des acteurs de cette thématique afin de garantir l'effectivité de l'accès aux droits des personnes en situation de pauvreté et précarité.

La circulaire de Madame Marie-Arlette CARLOTTI, ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de lutte contre l'exclusion, du 16 janvier 2014 relative à la mise en place d'actions visant à améliorer l'accès aux droits sociaux, donne des exemples de mesures proactives issues d'une recherche action menée en Loire-Atlantique et en Seine-et-Marne.

Pour lutter contre le non-recours les résultats de cette recherche action invite les acteurs locaux à agir sur 3 principaux axes stratégiques complémentaires : « informer/détecter », « orienter » et « simplifier ».

- Informer et détecter les populations éligibles aux différents dispositifs d'aide permet d'atteindre un nombre important de bénéficiaires à un coût modéré pour les administrations.
- Améliorer l'orientation des usagers représente une charge forte pour les administrations mais apporte une importante satisfaction aux agents et aux bénéficiaires potentiels.

- Simplifier les démarches réduit significativement la complexité pour les bénéficiaires et la charge pour les administrations.

En 2014, au niveau régional, une étude réalisée par la DRJSCS portera plus particulièrement sur les personnes accueillies en CHRS et leurs modalités d'accompagnement sur les questions d'accès aux droits et de l'insertion professionnelle.

Les résultats de cette étude devraient permettre aux acteurs d'en tirer les enseignements pour améliorer la qualité des accompagnements des personnes accueillies en CHRS.

■ La participation des usagers

La thématique de la participation des usagers fera l'objet de travaux spécifiques dès 2014 notamment à travers la formation/action portée par la DRJSCS (évoquée dans la partie thématique).

L'objectif est de favoriser l'expression des personnes concernées dans l'élaboration et la mise en œuvre territoriale des politiques publiques.

Par ailleurs, au niveau départemental, les usagers et leurs représentants sont associés aux différents ateliers et groupes de travail thématiques mis en place pour la réalisation des actions prioritaires retenues localement.

Cette organisation de travail doit être garante de la participation effective des usagers et de leur contribution à l'élaboration des solutions et actions arrêtées localement.



La gouvernance territoriale

Bien que les différents niveaux d'intervention (pilotage stratégique au niveau régional et mise en œuvre opérationnelle au niveau départemental) des acteurs du plan soient identifiés, la coordination des acteurs doit être améliorée afin de veiller à la territorialisation des politiques de lutte contre la pauvreté, tout en garantissant l'égalité de traitement des usagers des services publics sur l'ensemble du territoire régional.

La feuille de route 2014 du Gouvernement sur la gouvernance des politiques de solidarité précise qu'il est indispensable de renforcer l'interministérialité de la mise en œuvre du plan et l'ancrage territorial de la politique d'inclusion sociale.



Ce comité de suivi, en tant que lieu d'échanges interinstitutionnels, doit permettre de capitaliser les résultats obtenus dans les territoires sur les priorités départementales pour que chaque département puisse s'en inspirer.

Par ailleurs, des comités de pilotage départementaux ont été mis en place et veillent à la déclinaison, parfois en ateliers ou groupes de travail spécifiques, et au suivi des thématiques retenues localement.



En Aquitaine, le comité de suivi régional du plan associant l'ensemble des services de l'Etat en région et départements ainsi que les Conseils généraux demeure le support du pilotage interministériel et interinstitutionnel du plan et de sa déclinaison territoriale.





Annexe - Glossaire

AAH :	Allocation Adulte Handicapé
ACS :	Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé
ADEPAP :	Association Départementale d'Entraide entre les Pupilles et Anciens Pupilles de l'État
ALUR :	(Loi pour) l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové
AMAP :	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ANAH :	Agence National de l'Habitat
APRE :	Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi
APS :	Activités Physiques et Sportives
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
ASF :	Allocation de Soutien Familial
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BAFA :	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
B2I :	Brevet Informatique et Internet
CAE :	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CCAPEX :	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CDAJE :	Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant
CDAP :	Comité Départemental d'Accompagnement à la Parentalité
CDAPH :	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDSF :	Commission Départementale des Services aux Familles
CESF :	Conseiller(ère) en Économie Sociale et Familiale
CF :	Complément Familial
CFP :	Concours de la Force Publique
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIE :	Contrat d'Initiative Emploi
CILE :	Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions
CLEA :	Contrat Local d'Éducation Artistique
CMU :	Couverture Maladie Universelle
CNDS :	Centre National pour le Développement du Sport
CSAPA :	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CUB :	Communauté Urbaine de Bordeaux
DALO :	Droit Au Logement Opposable
DDCS/PP :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale/ et de Protection des Populations
DIRECCTE :	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DRAC :	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRAAF :	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS :	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DT PJJ :	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
EGTS :	États Généraux du Travail Social
ESS :	Épiceries Sociales et Solidaires
FJT :	Foyers de Jeunes Travailleurs
FOQUALE :	Formation Qualification Emploi
GPA :	Gamme de Paiements Alternatifs
IAE :	Insertion par l'Activité Économique
IDE :	Infirmier(ère) Diplômé(e) d'Etat
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS :	Maison d'Enfants à Caractère Social
MILDT :	Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie
MOUS :	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
MSA :	Mutualité Sociale Agricole
OLAP :	Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne
PASS :	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PDAHI :	Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion
PDALPD :	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDALHPD :	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PEDT :	Projet Educatif Territorial
PRAPS :	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PSC1 :	Prévention et Secours Civiques de niveau 1
RGPP :	Révision Générale des Politiques Publiques
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SIAO :	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SRP :	Schéma Régional de Prévention
TCI :	Tribunal du Contentieux de l'Incapacité
UNHAJ :	Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes
USH :	Union Sociale pour l'Habitat
ZRR :	Zone de Revitalisation Rurale
ZUS :	Zone Urbaine Sensible

